

**REUNION DES ORGANES ET ACTEURS DU MARCHÉ FINANCIER DE
L'AFRIQUE CENTRALE : UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR UN
NOUVEAU FONCTIONNEMENT
03 DECEMBRE 2019- LIBREVILLE, RADISSON OKOUME**

**Discours de Monsieur l'Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM
Président de la COSUMAF**

Monsieur le Directeur Général de la Bourse de Valeurs Mobilières
de l'Afrique Centrale ;

Monsieur le Représentant du Dépositaire Unique ;

Monsieur le Représentant de la Banque de Règlement ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des sociétés de
bourse, prestataires de services d'investissement, sociétés de gestion et
autres intermédiaires du marché.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

C'est toujours un plaisir pour mon équipe et moi-même de vous
rencontrer et d'échanger avec vous dans un contexte un peu moins
formel.

Votre présence ici ce jour, de même que votre intérêt pour le
développement du marché financier, sont grandement appréciés.

Notre marché a connu ces derniers mois la matérialisation de la
fusion décidée par les Chefs d'État de la Communauté Économique des
États de l'Afrique Centrale : d'abord en mars 2019, les régulateurs ont
fusionné, ensuite les dépositaires centraux en juin 2019 et enfin les
entreprises de marché en juillet 2019.

Cette première phase ouvre à présent la voie à la seconde, non
moins importante, celle de la dynamisation de notre marché financier à
travers la restructuration et l'optimisation fonctionnelle des organes, la
réforme réglementaire et l'efficacité opérationnelle des différentes
structures de marché.

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) dont les missions régaliennes sont la supervision du marché, le contrôle des opérations et des acteurs, et la protection de l'épargne investie, mesure les enjeux que l'unification tant espérée produit plusieurs effets : en premier lieu, un meilleur accompagnement des acteurs, un encadrement volontariste de l'approfondissement du marché en produits financiers, et une plus forte implication dans la promotion de l'éducation et de la culture boursières auprès de l'écosystème des acteurs directs et indirects. En second lieu, et de manière décisive, un impact pour le grand public de la CEMAC, bénéficiaire au final de l'essor de notre marché financier.

Aussi, la COSUMAF se félicite-elle de l'adoption le 2 octobre dernier par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale du Règlement CEMAC relatif à l'introduction en bourse des participations des États et de leurs démembrements, en application des dispositions pertinentes de l'article 8 de l'Acte Additionnel N° 06/17-CEMAC-CCE-CE du 19 février 2018 portant unification du marché financier de la CEMAC.

Le train de mesures incitatives prises par les instances communautaires n'est qu'un levier dont l'ambition est d'enclencher une dynamique d'approfondissement du marché par l'arrivée à la cote de *role models*, ou des entreprises de référence susceptibles de rendre le marché plus crédibles ; et plus attractif pour d'autres investisseurs et émetteurs. Le socle de cette dynamique, c'est l'entreprise de marché et vous, les intermédiaires de marché, véritables agents d'animation, de promotion du marché auprès des investisseurs institutionnels, occasionnels ou le grand public de notre place financière.

Mesdames et Messieurs, c'est pour engager les acteurs que vous êtes à prendre toute la place qui est la vôtre sur ce marché, que la réforme réglementaire de la COSUMAF a pris le parti de la filialisation des acteurs bancaires du marché, les plus nombreux, orientée vers des structures dont l'objet social et exclusif est l'intermédiation boursière et la gestion des actifs financiers.

Cette orientation stratégique, devrait enclencher l'affectation de ressources matérielles, financières et humaines au marketing et au merchandising de ce marché dont le potentiel de capitalisation et d'émission est encore largement inexploité au regard du volume de l'épargne domestique régionale.

Le régulateur portera une attention toute particulière à vos différents plans de déploiement et de développement, afin de faire un meilleur

follow-up des projections des acteurs, au-delà de leur exploitation quotidienne.

Un autre versant de cette orientation stratégique de la spécialisation des acteurs, est la notation financière et les garants, introduits dans la typologie des activités régulées de notre marché. Nous pensons en effet qu'un marché qui a des prétentions affirmées de dynamisme, est également un marché qui valorise la performance. C'est ainsi que les activités de notation financière se révèlent être des indicateurs d'appréciation de la performance des entreprises et de leur gouvernance, participant autant à la transparence du marché qu'à son attractivité. Pour leur part, les garants offrent une sécurité financière renforcée aux investisseurs quant à la solvabilité des opérations sur le marché.

Enfin, la nouvelle structuration des acteurs induit, du point de vue de l'Autorité de régulation, une gestion réactive et dynamique de l'information financière ainsi que l'efficacité des acteurs. C'est ainsi que la COSUMAF a lancé sa transformation numérique, par la mise en place d'un projet informatique qui permettra de numériser en totalité, l'échange d'informations entre le Régulateur et les Assujettis.

Mesdames et Messieurs, dans la forme, la rencontre de ce jour est la continuité d'actions prises par la COSUMAF dans le cadre du dialogue et de la promotion du marché financier depuis le début de l'année 2019.

Une année chargée en rapport avec l'agenda de la fusion, qui s'achève par un marché unifié et engagé vers un nouvel horizon de croissance. La COSUMAF est résolument tournée vers le développement de la culture boursière par la sensibilisation des émetteurs et des investisseurs dans chaque pays de la CEMAC d'une part, et a entamé les travaux sur la réforme réglementaire avec l'appui des bailleurs de fonds, lesquels vous seront restitués au premier trimestre 2020.

Après les rencontres de Libreville au mois de février, de mai à Douala, de juin à N'Djamena, la rencontre de ce jour est également l'occasion pour les structures centrales opérationnelles du marché, de présenter leurs configurations actuelles et leurs projections à court et moyen termes dans le sens de la dynamisation du marché et de la prise en charge opérationnelle.

Afin de mobiliser tous les acteurs vers l'horizon de croissance du marché à notre portée, il n'est pas inopportun de créer, de concert avec

toutes les catégories d'acteurs, des cadres de concertation sectoriels, qu'ils soient matériels ou virtuels, où l'information financière, réglementaire ou opérationnelle s'échangerait de manière permanente et interactive, et enfin, envisager, de manière périodique ou conjoncturelle quand nécessaire, de grandes réunions de la place.

Sur ce, je vous souhaite de francs échanges et de fructueux travaux et vous remercie de votre aimable attention !